

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Opération coordonnée de la mission inter-services eau de l'eau et de la nature du 7 mai 2022**

Lons-le-Saunier, le 3 Mai 2022

Le 7 mai 2022, les services de l'État patrouilleront sur les différents sites de l'arrêté préfectoral de protection de biotopes « Corniches calcaires du département du Jura », afin de sensibiliser les usagers d'activité de pleine nature, et notamment les pratiquants de vol libre et d'escalade, des enjeux de préservation liés entre autres à la période de nidification de nombreux oiseaux inféodés aux parois rocheuses.

Le Jura, massif montagneux calcaire, présente de nombreuses falaises sur l'ensemble de son territoire. Ces parois rocheuses sont un des milieux naturels emblématiques du département qui abritent un patrimoine naturel exceptionnel. De nombreuses espèces d'oiseaux des milieux rocheux tels le Faucon pèlerin, le Grand Duc d'Europe, le Grand corbeau, le Choucas des tours mais aussi l'Hirondelle de rochers ou le Tichodrome échelette y trouvent refuge. Ces corniches calcaires abritent également d'autres espèces protégées de faune et flore (Chauves-souris, Léopard vert occidental, Gentiane acaule, Ophrys abeille...).

L'arrivée et la nidification récente de l'Aigle royal sur les falaises du Sud Jura confortent le caractère exceptionnel de ces milieux naturels et l'importance d'assurer une protection des espèces remarquables qui s'y reproduisent.

Le maintien de l'intégrité physique de ces lieux et leur quiétude sont les conditions nécessaires pour la sauvegarde de ces espèces protégées.

Les services et les établissements publics de l'État portent une responsabilité particulière vis-à-vis des richesses naturelles présentes dans le département. Il leur appartient de mettre en œuvre les mesures législatives et réglementaires permettant leur préservation et de veiller à leur application.

Dès que les conditions météorologiques sont favorables, les falaises jurassiennes, réputées pour leurs sites dédiés au vol libre ou à l'escalade (plus de 1000 voies sur 28 sites), attirent de nombreux pratiquants dans ces espaces naturels préservés.

Cette fréquentation importante dans le département, en période de nidification, expose la faune à des risques de perturbations dans une période particulièrement sensible, notamment pour le Faucon pèlerin. Les espaces naturels qui abritent cette espèce forgent l'identité et l'image du Jura et constituent des biens communs dont la protection est de la responsabilité de chacun.

C'est pourquoi, une opération inter-services se déroulera ce **samedi 7 mai 2022** sur les différents sites de l'arrêté préfectoral de protection de biotope « Corniches calcaires du département du Jura » afin de s'assurer du respect des préconisations d'usages des activités de plein air (vol libre, escalade...) dans les milieux ruraux abritant le Faucon pèlerin.

Organisée dans le cadre de la MISEN (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature), elle permet de

mobiliser les services de l'État regroupés dans cette mission.

L'OFB (Office français de la biodiversité), l'ONF (Office national des forêts), la Gendarmerie nationale et la DDT (Direction départementale des territoires) et le SDJES (Service départemental de la jeunesse, de l'engagement et du sport) participeront à cette journée.

Les équipes iront « en maraude » au contact des usagers de la nature afin :

- d'assurer une présence des services de l'État amenés à exercer un contrôle et une police dans le domaine de l'environnement, afin de faire acte de **pédagogie** ;
- et, pour les atteintes les plus graves constatées sur place, donner suite (administrative ou pénale) dans le cadre de procédures.

Les effectifs mobilisés sont organisés en équipes inter-services. Ainsi, une quinzaine d'agents sont prévus pour cette opération permettant de constituer quatre équipes sur les secteurs de Saint-Claude/Vallée de Bienne, Lac de Vouglans et du Coiselet, Deuxième plateau (Etival / Lac de Chalain) et Revermont (Lons-le-Saunier / Salins les Bains).

Elles couvriront des sites préalablement définis qui contiennent potentiellement de nombreux enjeux et secteurs sensibles et s'assureront du respect de l'arrêté de protection de biotopes « Corniches calcaires du département du Jura ».

Les journalistes peuvent participer au briefing de cette opération le matin-même et éventuellement à une partie de la journée. Le bilan de l'opération pourra être fourni sur demande. Pour cela, ils peuvent prendre contact avec la DDT (Contact : Stéphane ISSANCHOU – DDT – 07 88 33 61 48).

## **Direction des services du cabinet**

Tél. : 03.84.86.84.40

Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr

Bureau de la communication

interministérielle et de la représentation de l'État

8 rue de la préfecture  
39030 Lons-le-Saunier Cedex